VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92,895—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 12 JUILLET 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendant, situé dans la ville de Bath, No 2, sur le Chemin de la Métairie, en la paroisse de Jefferson, dans l'Etat de la Louisiane, désigné par la lettre D et s'étendant sur le côté sud du Chemin de la Métairie, borné sur le côté nord par ledit chemin, sur l'ouest par une portion de terre marquée C, sur le côté sud par un chemin public cinquante pieds en largeur sur l'est par la portion de terre ci-après décrite marquée E et ayant les mesures suivantes, à savoir: Sur la ligne de l'ouest environ trois mille neuf cent soixante-seize pieds, neuf pouces sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'est, environ trois mille sept cent quatre-vingt quatre pieds, neuf pouces et sept lignes; sur les lignes nord et sud, chacun deux cent dix neuf pieds, deux pouces et sept lignes à angle droit avec lesdites lignes est et ouest.

2. Un autre morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la même ville et paroisse et contigu à ladite propriété ci-dessus décrite, étant désigné par la lettre E et borné sur le nord par le Chemin de la Métairie, sur le sud par ledit chemin public de cinquante pieds de largeur, sur l'ouest par le morceau ci-dessus décrit marqué D et mesurant sur ladite ligne de l'ouest environ trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces; sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille cinq cent vingt-un pieds cinq pouces; et sur la ligne du nord chacun deux cent dix neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit aux dites lignes est et ouest.

Le tout d'après un plan de E. H. Springstead, daté du 12 avril 1839, et déposé en l'étude de J. R. Marks, ancien notaire, le 28me jour de mai 1839.

Ladite propriété ci-dessus décrite, étant située en la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane.

Etant la même propriété laquelle était acquise par ladite International Car Company, par achat de la New Orleans Terminal Company par un acte de vente passé devant Abraham Goldberg, notaire, le 26 février 1909, dûment enregistré en la paroisse de Jefferson, en le livre des transferts 28, folio 245.

En lequel dit acte d'achat les lignes suivantes sont vues.

1. Que, il sera réservé de ladite vente les droit existant de la New Orleans Terminal Company au travers de la dite propriété, cent pieds de large, étant cinquante pieds sur chaque côté de la ligne du centre de la voie de ladite compagnie comme elle est maintenant construite, ledit droit de passage entrant dans ladite propriété au coin Nord-Est du lot E et traversant les lots E et D, diagonalement à la ligne du lot C.

2. Qu'aucun droit de passage n'existera jamais ou ne traversera jamais les droits de passage tels qu'est réservés de ladite vente en faveur de n'importe des portions des propriétés vendues et divisées en deux parties par lesdits droits de passage.

3. Que ladite "Terminal Company" aura le droit en tout temps de construire et maintenir entrepages sans pause ou ouvertures le long de la borne du nord de ses droits réservés de passage au Chemin de la Métairie à la ligne du lot C.

Les propriétés foncières et machines, attachées à icelui devant être vendues en bloc, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Limite de vente prolongée à Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Textonia Bank and Trust Company, possessions

MM. Dart, Kernan et Dart, avocats.

11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés du Quatrième District

COTTAGE SIMPLE

Avec Deux Etages dans le Fond

No 1653 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

RESIDENCE SIMPLE

A Deux Etages

No 1661 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

COTTAGE SIMPLE

No 2111 rue Annonciation

Entre les rues Jackson et Joséphine.

COTTAGE DOUBLE

Nos 2117-19 rue Annonciation

Entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine.

JEUDI, le 7 Juillet 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Catherine Bergin, Veuve de Charles Petit.

No 81,264 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E".

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 7 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 18 mai 1910 et signé en Cour ouverte le 18 mai 1910, et par ordre supplémentaire lui donné et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée, la procédural de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Friour, Painters, Promenade Franklin et la rue Nord Johnson, désigné comme lot No Six, commençant 99 pieds, 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Friour sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple, couvert en ardoises, ayant chemin pour voiture et contenant galerie sur le devant. 3 chambres tapissées, cuisine, etc., dans la cour il y a hangar, écurie, citerne, etc., et portant le numéro municipal 2527 rue N. Friour.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même Ilet et District que le précédent ci-dessus décrite, désigné comme lot No 4, commençant 99 pieds 11 pouces et 3 lignes de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Friour sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même District et Ilet que le propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 5, commençant 119 pieds 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters la même distance de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Friour sur une profondeur entre lignes parallèles de 110 pieds. Les améliorations ci-dessus consistent d'un hangar contenant une forge etc.

Toutes les propriétés ci-dessus ont été acquises par John Henry Vahle, décédé, de la Suburban Building and Loan Ass'n, par acte passé devant H. L. Loomis, Jr, notaire, le 21 novembre 1908, enregistré en le livre des transferts, 219, folio 385.

Les propriétés ci-dessus seront offertes séparément, et en cas que la somme totale soit suffisante pour payer tous les dettes et frais et charges l'adjudication ne sera valide, autrement les propriétés seront offertes et adjugées ensemble.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1910 et les frais de tous certificats doivent être remises par l'acquéreur. L'acte de vente passé devant H. L. Loomis Jr, notaire, le 5 février 1909, enregistré dans le livre des transferts 240, folio 689.

Les ameliorations qui s'y trouvent consistent d'un cottage simple neuf, en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir, contenant 5 chambres, galerie, citernes, hangar, etc. Double ligne de chars devant la porte et portant le numéro municipal 4516 avenue St Claude

Conditions — Comptant; l'acquéreur doit assumer le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1910, et de payer pour tous les certificats nécessaires et pour l'acte de vente perdevant H. L. Loomis, Jr., avocat.

Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et devant être sans intérêt.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

806 rue Perdido.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 25 26 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés du Quatrième District

COTTAGE SIMPLE

Avec Deux Etages dans le Fond

No 1653 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

RESIDENCE SIMPLE

A Deux Etages

No 1661 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

COTTAGE SIMPLE

No 2111 rue Annonciation

Entre les rues Jackson et Joséphine.

COTTAGE DOUBLE

Nos 2117-19 rue Annonciation

Entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine.

JEUDI, le 7 Juillet 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Catherine Bergin, Veuve de Charles Petit.

No 81,264 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E".

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 7 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 18 mai 1910 et signé en Cour ouverte le 18 mai 1910, et par ordre supplémentaire lui donné et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée, la procédural de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même Ilet et District que le propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 4, commençant 99 pieds 11 pouces et 3 lignes de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Friour sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même Ilet et District que le propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 5, commençant 119 pieds 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Friour sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple, couvert en ardoises, ayant chemin pour voiture et contenant galerie sur le devant. 3 chambres tapissées, cuisine, etc., dans la cour il y a hangar, écurie, citerne, etc., et portant le numéro municipal 2527 rue N. Friour.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le balance, s'il y en a, remboursable par deux billets de lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payables respectivement en un et deux ans après date, avec toutes les clauses ordinaires de sûreté et d'hypothèque, dix pour cent du prix d'achat devant être déposé le jour de l'adjudication et ne doit pas porter d'intérêt.

L'acquéreur ou les acquéreurs devront payer les taxes de 1910.

Les actes de vente perdevant Baudière Rosen, notaire, aux frais du acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Frank McGloin, F. F. Tessier, Arthur Landry Jno P. Sullivan, avocats.

5 juin—5 12 19 26—juil 4 5 6 7

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE-MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés du Quatrième District

COTTAGE SIMPLE

Avec Deux Etages dans le Fond

No 1653 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

RESIDENCE SIMPLE

A Deux Etages

No 1661 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

COTTAGE SIMPLE

No 2111 rue Annonciation

Entre les rues Jackson et Joséphine.

COTTAGE DOUBLE

Nos 2117-19 rue Annonciation

Entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine.

JEUDI, le 7 Juillet 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Catherine Bergin, Veuve de Charles Petit.

No 81,264 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E".

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 7 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 18 mai 1910 et signé en Cour ouverte le 18 mai 1910, et par ordre supplémentaire lui donné et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée, la procédural de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même Ilet et District que le propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 4, commençant 99 pieds 11 pouces et 3 lignes de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Friour sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même District et Ilet que le propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 5, commençant 119 pieds 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters la même distance de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Friour sur une profondeur entre lignes parallèles de 110 pieds. Les améliorations ci-dessus consistent d'un hangar contenant une forge etc.

Toutes les propriétés ci-dessus ont été acquises par John Henry Vahle, décédé, de la Suburban Building and Loan Ass'n, par acte passé devant H. L. Loomis, Jr, notaire, le 21 novembre 1908, enregistré en le livre des transferts, 219, folio 385.

Les propriétés ci-dessus seront offertes séparément, et en cas que la somme totale soit suffisante pour payer tous les dettes et frais et charges l'adjudication ne sera valide, autrement les propriétés seront offertes et adjugées ensemble.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1910 et les frais de tous certificats doivent être remises par l'acquéreur. L'acte de vente passé devant H. L. Loomis Jr, notaire, le 5 février 1909, enregistré dans le livre des transferts 240, folio 689.

Les ameliorations qui s'y trouvent consistent d'un cottage simple neuf, en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir, contenant 5 chambres, galerie, citernes, hangar, etc. Double ligne de chars devant la porte et portant le numéro municipal 4516 avenue St Claude

Conditions — Comptant; l'acquéreur doit assumer le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1910, et de payer pour tous les certificats nécessaires et pour l'acte de vente perdevant H. L. Loomis, Jr., avocat.

Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et devant être sans intérêt.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

806 rue Perdido.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 25 26 27 28

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains dans le Septième District.

Succession de Mme Edward Rau.

No 72,489—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne (deuxième étage)—JEUDI, le 21 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement et ordre, rendu et signé le 6 juin 1910, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E, il sera vendu à l'enchère publique à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Fern [autrefois Washington], Bartha, Short et Maple, désigné par le No 17 dudit Ilet et mesurant trente pieds de face à la rue Short sur cent vingt-cinq pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bartha, Adams, Hillary et Elm [autrefois rue Pâque], désigné par le No 21 dudit Ilet et mesurant trente pieds de face à la rue Hillary sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions de la vente comptant; les actes de vente aux frais de l'acquéreur perdevant Fred Duibel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Carl C. Friedrichs avocat.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Julia Werner, veuve de William Sutherland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 98,941—Division C—Attendu que Charles Albert Sutherland a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Julia Werner, veuve de William Sutherland, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CORNELL, Greffier.—P. F. Honsecap, avocat.

26 | vin—26 30— juin 5

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet

Jeudi, le 28 Juillet 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 mai 1910 par l'Honorable W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. C. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18 in lusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 282 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 2 pouces à la Promenade Caronfelet, 183 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, "shavings bins", réservoir pour eau avec accessoires automatique.

Un certain ilet de terre, situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Caroudelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mêtres et bornes sur cet ilet un des chantiers. Cet ilet est d'environ la même grandeur que le ci dessus décrit.

Un certain ilot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St-Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et est contigu aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24, inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurant chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes, scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "sash sticler", tuyaux, poulies, flèches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules.

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous ceulement sous leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receiver et par enquête du Receiver, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition-ci est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et spacieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit consequemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout ce qui est sur le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

La marche maintenant des commandes à remplir D'après le jugement de la cour, les

CONDITION DE VENTE sont énoncées comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de furniture, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et en mouvement de l'entrepreneur des affaires susdites, le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les maisons comptes courants dus au receiver à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annoncés, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires encours par le receiver et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Secondement—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels au public fort cependant que sera le dépôt ci-après requis; que ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence aux notes plus amples données aux registres de cette vente et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receiver au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receiver, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receiver, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter sa dite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire la vente dédit de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement criée de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receiver, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront ainsi ledit avis aura été inscrit dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a rien eu d'objections, and la vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente lui ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfairera et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, perdevant Fred Adolph, Esq notaire.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 25

CHEVAUX ET MULETS

Les rencontres pour les chevaux et mules sont bonnes, avec demande modérée et élevée.

Chevaux de selle et de voiture..... 100@225
Bons chevaux de trait..... 150@225
Chevaux communs..... 100@150
Mules de ville..... 150@175
Bons heavy..... 200@250
Mules pour habitations sucrières. 150@225
Mules de coton..... 90@110

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains qui augmentent en valeur

SUR CHEMIN DE FER ELECTRIQUE A LA TERRACE GENTILLY ET EDGEWOOD.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 21 juillet 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 juin 1910, de l'Hon. George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de Delphine Gravier, No 87,657, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 1385 (autrefois l'Ilet No 184 du Faubourg Franklin) borné par les rues Franklin, Painters, Magistrat (maintenant Dorgenois) et Law désignés sur un plan par L. Surgi, voyer, le 9 mars 1836, par les numéros 1, 4, 5, 16, 23 et 24, et mesurant comme suit, à savoir—

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Painters et Magistrat (maintenant rue Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Painters, sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois), de 104 pieds 10 pouces et 12 lignes. Les lots 23 et 24 sont contigus au lot No 1 et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles; le lot No 16 formant le coin des rues Painters et Law et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur et façade à la rue Law de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Pour placement en spéculation, les propriété de ce genre sont un des meilleurs placements.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1910 devant être payées par l'acquéreur en dessous et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente perdevant J. B. Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Articles de Ménage, Machines, etc.

A L'Encan, MERCREDI, 13 Juillet

à 11 heures a. m.

A la Station de Ste-Anne, coin des rues Ste-Anne et Levée, vis-à-vis le Square Jackson.

Vente conformément aux dispositions des lois 194 de 1890 et 167 de 1908, relatives aux transporteurs communs, il sera vendu à l'encan, pour du comptant, la propriété ci-après décrite:

Un "Russell Wind Stacker".
Soixante-six Cartons d'Amidon.
Une caisse de Jouets.
Une boîte de Cadres à Tableaux.
Soixante-quatre sacs terre "Infusioriale".
Un panier de Chaises.
Trois paquets Moss (torchons).
Une boîte Outils de machinistes.
Un paquet Articles en terre
Un et Article de ménage

Par ordre de la M. L. & T. R. R. & S. S. Co., et L. W. Ry Co.

Conditions—Comptant sans limite.

HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur.
Bureau 722 rue Gravier
2 juil—2 3 10 13 Phone Main 357.

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jules A. Gueringer.

No 93,831—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

COTTAGE SIMPLE

No 2039 rue St-Philippe,

Entre les rues Johnson et N. Prieur.

A L'ENCAN, MERCREDI, 29 JUILLET

1910 à MIDI.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, encanteur, à notre Bureau, 838 rue Gravier.

Le cottage contenant 7 chambres, chambre à bain et water-closets.

EN VERTU de et conformément à un ordre signé le 13 juin 1910 par l'Hon W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Faubourg Delassize, Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 2586, borné par les rues St Philippe, Johnson, Ursulines et Nord Prieur. Désigné par la lettre Z sur un plan dressé par D. E. Beshere, voyer, daté du 13 novembre 1897 d'après lequel plan ledit lot de terre mesure quarante pieds (40') de face à la rue St Philippe, soixante deux pieds six pouces et six lignes (62' 6" 6"') de profondeur et façade à la rue Johnson, de la sur une ligne droite, s'étendant vers la rue Ursulines, à l'arrière dudit lot 39 pieds neuf pouces et une ligne (39' 9" 1"') de large, cinq pouces et une ligne (5" 1"') sur la ligne du fond parallèle à la rue St-Philippe, et sur la ligne divisant ledit lot Z du lot Y il y a une profondeur de cent vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes (127' 10" 6"'). Ledit lot Z est en outre décrit sur le dit lot "Cinquante-quatre" et huit pieds, trois lignes (54' 8" 3"') sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes (127' 10" 6"') du lot Cinquante-trois

Ledit vendeur a acquis ledit lot de terre décrit par achat de L. E. Jung et n'a cessé il est démontré par un acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire en cette ville, le premier jour d'août 1908, enregistré au Bureau des transferts en cette ville, dans le livre 167, folio 641; et les bâtisses et améliorations maintenant sur ledit lot de terre ont été construites là-dessus récemment par ledit vendeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1910 et payer pour l'acte de vente perdevant Jos. Lautenschlaeger, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de terrains dans le Septième District.

Succession de Henriette Landfried, épouse de Gustave A. Lambine.

No 93,551 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FREED & CO.—A. A. FREED, Encanteur, MERCREDI, le 6 juillet 1910, à midi, à notre bureau, 838 rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté et signé du 3 juin 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sixième—Une fois que ladite vente lui ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfairera et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, perdevant Fred Adolph, Esq notaire.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 25

VENTES AL'ENCAN

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Elizabeth Daly.

No 91,433—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Lse.—Division C.

JE, LOUIS HUFFT, Encanteur— Bureau 826 rue Union, JEUDI, le 4 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu le 28 juin 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la susdite affaire, vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, privilèges et ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Seconde, Troisième, Magnolia (ci-devant Manassel) et Clara, désigné comme partie du terrain No 3 du carré trois cent quatre-vingts, sur un plan lithographié dudit carré annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero jr, notaire en cette ville, le 26 mai 1887, laquelle partie dudit terrain mesure trente-deux (32) pieds cinq (5) pouces de façade rue Magnolia sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, et a été acquis par Mme Elisabeth Weiss Daley le 24 juin 1905 d'Albert Huber par acte pardevant George Joseph Untersteiner, enregistré au bureau des transferts, livre 200, folio 659.

Les améliorations se composent d'un cottage double ayant 4 chambres d'un côté et trois chambres de l'autre, et est maintenant loué $22 par mois, et portant le numéro municipal 2509-2511 rue Magnolia.

Conditions— Comptant, l'acquéreur déposant dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, paiera les taxes de ville et d'Etat de l'année 1910, le coût